

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
18.03.1998 Bulletin 1998/12

(51) Int Cl. 6: **A47D 13/02**

(21) Numéro de dépôt: **97401991.1**

(22) Date de dépôt: **27.08.1997**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV RO SI

(72) Inventeur: **Lefranc, Louis**
44000 Nantes (FR)

(74) Mandataire: **Casalonga, Axel**
BUREAU D.A. CASALONGA - JOSSE
Morassistrasse 8
80469 München (DE)

(30) Priorité: **10.09.1996 FR 9611034**

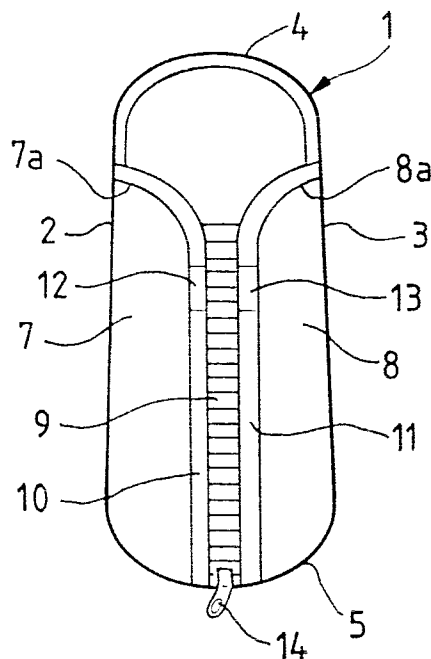
(71) Demandeur: **Ampafrance S.A.**
49309 Cholet Cedex (FR)

(54) **Nacelle à poignées de transport**

(57) Nacelle destinée à recevoir un enfant, du type comprenant un châssis 1 formant un fond 6, des bords de nacelle 2, 3, 4, 5 pour la retenue dudit enfant, et une face supérieure ouverte, un moyen de fermeture 9 de

ladite face ouverte et deux moyens formant poignées de transport 12, 13 de ladite nacelle. Les moyens formant poignées de transport 12, 13 sont attachés au moyen de fermeture 9 de ladite face ouverte.

FIG_1



Description

La présente invention concerne le domaine des nacelles ou des couffins destinés à recevoir un enfant et adaptés à leur transport, par exemple, dans une automobile.

On connaît différents types de nacelle comprenant un châssis formé, par exemple, soit par une coque rigide, soit par un assemblage de tubes recouverts de toile. Ce châssis forme le fond et les côtés de la nacelle. Un matelas est disposé à l'intérieur de la nacelle qui comporte également une toile amovible de fermeture de la nacelle. Celle-ci comprend, pour son transport, deux anses fixées sur les bords du châssis et capables de venir au centre et au-dessus de la nacelle lorsqu'un utilisateur souhaite la déplacer.

Toutefois, on a constaté que ces anses lorsqu'elles ne sont pas utilisées ont tendance à traîner sur le sol à côté de la nacelle et se salissent rapidement ce qui pose un problème d'hygiène. Un utilisateur peut transporter la nacelle avec une seule main lorsque les anses sont réunies mais doit utiliser ses deux mains pour prendre les anses sur les côtés de la nacelle et les ramener au centre et au-dessus de celle-ci. Enfin, un enfant disposé dans la nacelle ou à côté de celle-ci, en jouant avec ces anses peut se coincer un membre, voire même s'étrangler.

La présente invention a pour objet de remédier aux inconvénients ci-dessus évoqués en proposant une nacelle dont les anses sont disposées en son centre et ne peuvent pas atteindre le sol.

La présente invention a également pour objet une nacelle qu'un utilisateur puisse saisir d'une seule main et dont la sécurité soit accrue.

La nacelle, selon l'invention, est destinée à recevoir un enfant et est du type comprenant un châssis formant un fond, des bords de nacelle pour la retenue dudit enfant et une face supérieure ouverte. Elle comprend également un moyen de fermeture de ladite face ouverte et deux moyens formant poignées de transport de ladite nacelle. Les moyens formant poignées sont attachés au moyen de fermeture de ladite face ouverte. On peut ainsi utiliser des poignées beaucoup plus courtes que les anses habituelles et ne risquant pas, de ce fait, de traîner au sol. De plus, un enfant en jouant ne pourra pas engager sa tête dans les poignées.

Dans un mode de réalisation de l'invention, les moyens de fermeture comprennent deux bandes solidaires chacune d'un côté de la nacelle et de la même extrémité de la nacelle, reliées au milieu de ladite nacelle dans le sens de la longueur par une fermeture. On peut utiliser notamment une fermeture à glissière, à accrochage, à velcro ou encore à boutons.

Dans un mode de réalisation de l'invention, la fermeture comprend une extrémité solidaire du châssis et une extrémité opposée libre.

Dans un mode de réalisation de l'invention, les bords des bandes sont obliques par rapport à la ferme-

ture entre l'extrémité libre de ladite fermeture et les côtés de la nacelle. Les bords des bandes peuvent former un angle obtus par rapport à la fermeture.

Dans un mode de réalisation de l'invention, les moyens formant poignées comprennent deux portions souples s'étendant à partir d'une extrémité du châssis le long de la fermeture jusqu'à son extrémité libre et le long des bords des bandes jusqu'aux grands côtés de la nacelle, lesdites portions étant fixées aux bandes au moins sur une partie de la longueur de la fermeture et sur les bords des bandes, en laissant des passages libres formant des poignées de faible longueur à proximité de l'extrémité libre de ladite fermeture. On peut ainsi saisir très facilement la nacelle d'une seule main. Lesdites portions peuvent être tubulaires.

Avantageusement les poignées sont recouvertes d'un fourreau de protection qui peut être réalisé en matière plastique transparente ce qui permet de réduire son salissement.

Dans un mode de réalisation de l'invention, les portions tubulaires comprennent une paroi extérieure en tissu à l'intérieur de laquelle est disposée de la mousse.

Les bandes et les portions tubulaires peuvent être réalisées dans le même tissu.

Une telle nacelle peut être destinée, par exemple, au transport d'enfant dans une voiture, ou bien être disposée sur un châssis de poussette, ou encore être utilisée seule.

L'invention sera mieux comprise à l'étude de la description détaillée d'un mode de réalisation pris à titre d'exemple nullement limitatif et illustré par les dessins annexés, sur lesquels :

la figure 1 est une vue de dessus en élévation d'une nacelle selon l'invention;
la figure 2 est une vue de côté en élévation d'une nacelle selon l'invention;
la figure 3 est une vue similaire à la figure 2 montrant les poignées de transport en position d'utilisation; et
la figure 4 est une vue en perspective de la même nacelle.

Comme on peut le voir sur les figures, la nacelle comprend un châssis 1 sous la forme par exemple, d'une coque en matériau plastique moulé, formant deux grands côtés 2 et 3, deux petits côtés d'extrémité 4 et 5 et un fond 6. La face supérieure ouverte du châssis 1 peut être partiellement fermée par deux bandes de toile forte 7 et 8. Les bandes 7 et 8 sont fixées, par exemple par couture ou par collage, chacune sur environ la moitié du petit côté 5 et respectivement sur la plus grande partie des grands côtés 2 et 3. La liaison entre les bandes 7 et 8 est assurée par une fermeture à glissière 9 qui s'étend à partir du petit côté 5, au centre de la nacelle, sur environ les trois quarts de la longueur de ladite nacelle.

Au-delà de la fermeture à glissière 5, en direction

du petit côté 4, les extrémités des bandes 7 et 8 s'écartent progressivement en s'arrondissant vers les grands côtés 2 et 3. Leurs bords respectifs 7a et 8a forment un angle obtus par rapport à la fermeture à glissière 9 de façon à reprendre le poids de la tête de l'enfant disposée à proximité du petit côté 4.

A la jonction entre la bande 7 et la fermeture à glissière 9, la nacelle comprend une portion tubulaire souple 10 extérieurement réalisée dans le même tissu que la bande 7 et intérieurement remplie de mousse et qui s'étend à partir du petit côté 5, le long de la fermeture à glissière 9 puis le long du bord 7a de la bande 7 jusqu'à rejoindre le grand côté 2. Il en est de même pour la portion tubulaire 11 associée à la bande 8 et construite de façon symétrique à la bande tubulaire 10.

Sur la figure 1, on voit nettement la fermeture à glissière 9 entre les deux portions tubulaires 10 et 11. Toutefois, on pourrait prévoir des portions tubulaires 10 et 11 de plus grand diamètre qui viendraient cacher la fermeture à glissière 9 dont la manoeuvre serait toujours possible en raison de la grande souplesse desdites portions tubulaires 10 et 11. On pourrait ainsi éviter que la fermeture à glissière 9 soit manipulée intempestivement notamment par d'autres enfants que celui qui se trouve dans la nacelle.

On voit également que la fermeture à glissière 9 est pourvue d'une tirette 14 située à proximité du petit côté 5, la fermeture à glissière 9 étant en position fermée. A titre de variante, on peut prévoir une fermeture à glissière inversée dont la tirette se trouverait à l'autre extrémité lorsque la fermeture à glissière est en position fermée. On peut également prévoir une double tirette, de façon à pouvoir ouvrir la fermeture à glissière 9 près du petit côté 5 tout en la maintenant fermée à l'autre extrémité. On accroît ainsi la ventilation de la nacelle et on peut y disposer facilement de menus objets.

Les portions tubulaires 10 et 11 sont fixées sur toute leur longueur aux bandes 7 et 8 sauf en deux endroits de façon à former des poignées 12 et 13. Les portions tubulaires 10 et 11 sont laissées indépendantes des bandes 7 et 8 et de la fermeture à glissière 9 sur une longueur suffisante pour qu'un utilisateur puisse passer sa main sous les poignées 12 et 13 formées par les portions tubulaires 10 et 11. Les poignées 12 et 13 sont suffisamment courtes et rapprochées pour être saisies d'une seule main. En position de repos, elles restent en contact avec les bandes 7 et 8. Les poignées 12 et 13 sont plus proches du petit côté 4 que du petit côté 5 de façon que la nacelle reste sensiblement horizontale malgré le poids de la tête de l'enfant à proximité du petit côté 4. Pour des raisons de propreté, on peut prévoir de recouvrir les poignées 12 et 13 d'un fourreau de protection en matière plastique transparente qui peut être plus rigide que la portion tubulaire 10 et 11 de façon à accroître le confort et la facilité de préhension desdites poignées 12 et 13.

Lorsqu'un utilisateur veut mettre un enfant dans la nacelle, il vient tout d'abord ouvrir la fermeture à glissière

9 puis disposer son enfant dans la nacelle, celle-ci étant bien entendu équipée de toute la literie nécessaire. L'utilisateur referme ensuite la fermeture à glissière 9 et vient saisir d'une seule main les poignées 12 et 13 qui ont été rapprochées par l'opération de fermeture de la fermeture à glissière 9. L'utilisateur transporte alors la nacelle par exemple pour la fixer sur le siège arrière d'une automobile ou sur un châssis de poussette. Tant que la fermeture à glissière 9 reste en position fermée, les poignées 12 et 13 de la nacelle sont prêtes à être saisies par un utilisateur. Lorsque l'on veut sortir l'enfant de la nacelle, on ouvre la fermeture à glissière 9 et on sort l'enfant. Si l'on veut transporter la nacelle vide, il sera plus pratique de refermer la fermeture à glissière 9. Toutefois, on peut envisager de transporter la nacelle avec la fermeture à glissière 9 ouverte.

Grâce à l'invention, on obtient une nacelle ou un couffin de très grande sécurité, l'enfant ne pouvant en aucun cas passer sa tête dans l'une des poignées. La nacelle est extrêmement pratique à transporter même si l'utilisateur n'a qu'une seule main disponible et les poignées ne peuvent pas traîner au sol et se salissent peu. La faible longueur des poignées facilite le transport de la nacelle, notamment dans les escaliers où celle-ci, même portée à bout de bras, est suffisamment haute par rapport aux marches pour ne pas les heurter.

Revendications

1. Nacelle destinée à recevoir un enfant, du type comprenant un châssis (1) formant un fond (6), des bords de nacelle pour la retenue dudit enfant, et une face supérieure ouverte, un moyen de fermeture (9) de ladite face ouverte et deux moyens formant poignées de transport de ladite nacelle, caractérisée par le fait que les moyens formant poignées sont attachés au moyen de fermeture de ladite face ouverte.
2. Nacelle selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les moyens de fermeture comprennent deux bandes (7, 8) solidaires chacune d'un côté de la nacelle et de la même extrémité de la nacelle, reliées au milieu de ladite nacelle et dans le sens de la longueur par une fermeture (9).
3. Nacelle selon la revendication 2, caractérisée par le fait que la fermeture est du type à glissière.
4. Nacelle selon la revendication 2 ou 3, caractérisée par le fait que la fermeture comprend une extrémité solidaire du châssis et une extrémité opposée libre.
5. Nacelle selon la revendication 4, caractérisée par le fait que les bords (7a, 8a) des bandes sont obliques par rapport à la fermeture entre l'extrémité libre de ladite fermeture et des grands côtés (2, 3)

de la nacelle.

6. Nacelle selon la revendication 5, caractérisée par le fait que les bords des bandes forment un angle obtus par rapport à la fermeture. 5
7. Nacelle selon l'une quelconque des revendications 4, 5 ou 6, caractérisée par le fait que les moyens formant poignées comprennent deux portions (10, 11) souples s'étendant à partir d'une extrémité du châssis le long de la fermeture jusqu'à son extrémité libre et le long des bords des bandes jusqu'aux grands côtés de la nacelle, lesdites portions étant fixées aux bandes au moins sur une partie de la longueur de la fermeture et sur les bords des bandes, en laissant des passages libres formant des poignées (12, 13) de faible longueur à proximité de l'extrémité libre de ladite fermeture. 10
15
8. Nacelle selon la revendication 7, caractérisée par le fait que les poignées sont recouvertes d'un fourreau de protection. 20
9. Nacelle selon la revendication 7 ou 8, caractérisée par le fait que les portions (10, 11) sont tubulaires. 25
10. Nacelle selon la revendication 9, caractérisée par le fait que les portions tubulaires comprennent une paroi extérieure en tissu à l'intérieur de laquelle est disposée de la mousse. 30

35

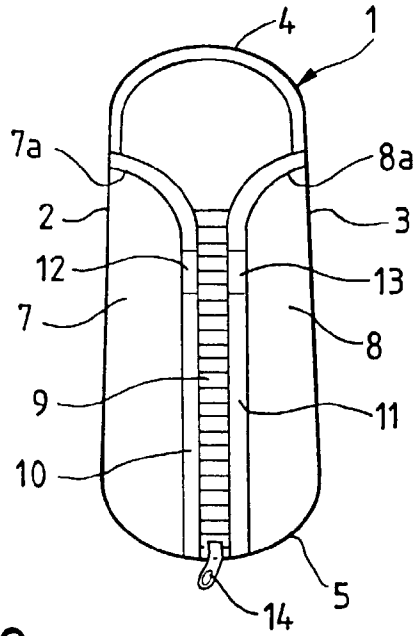
40

45

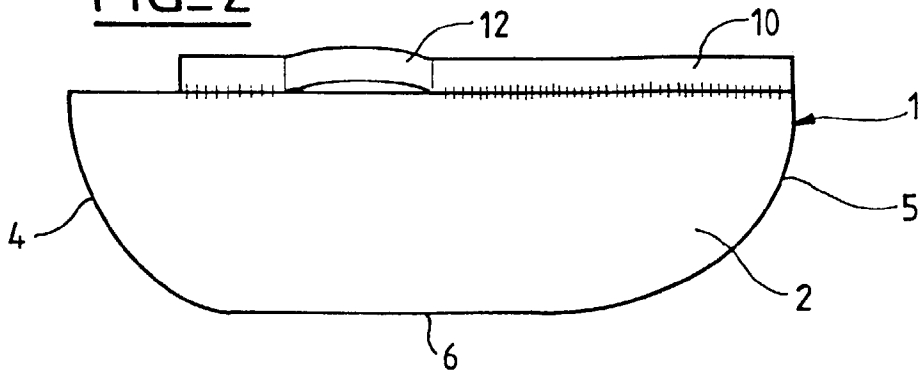
50

55

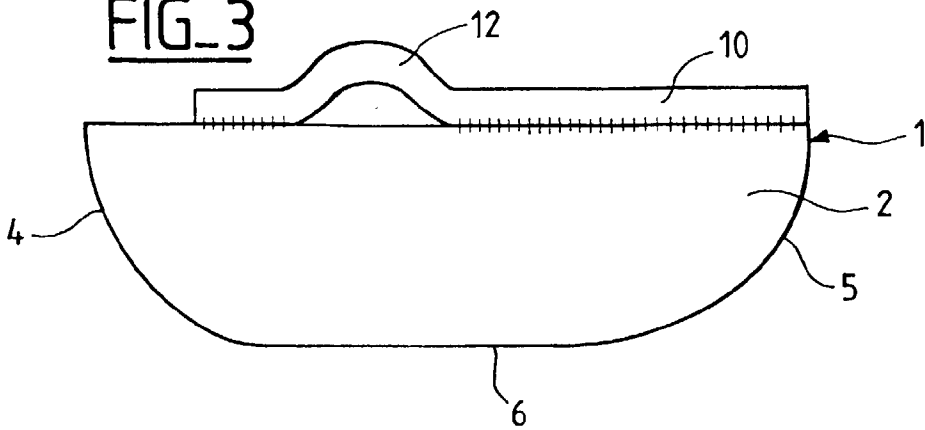
FIG_1



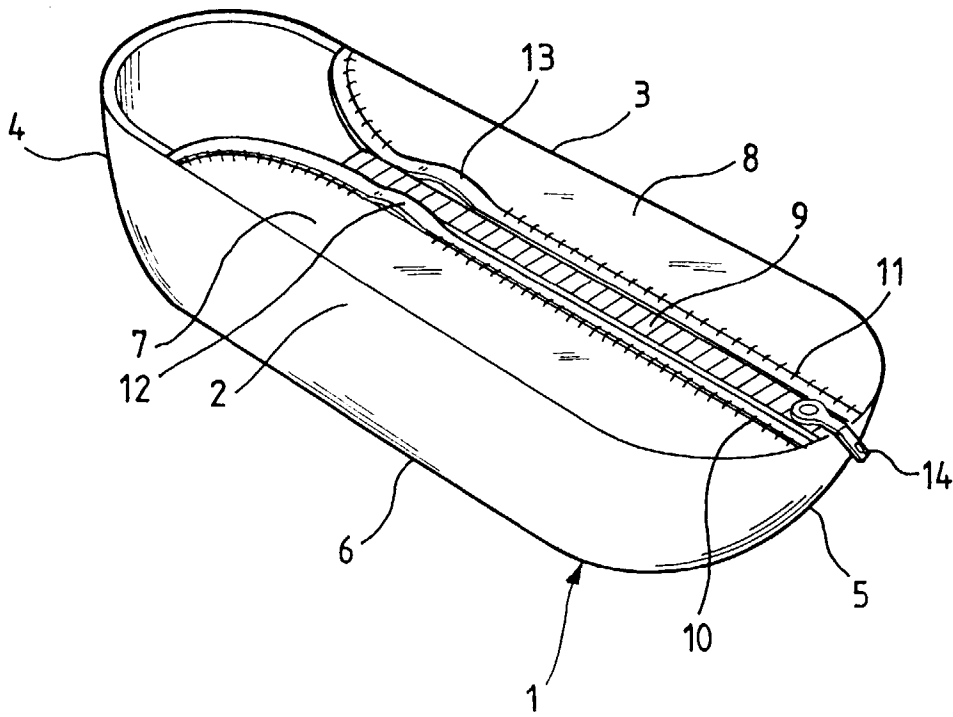
FIG_2



FIG_3



FIG_4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 97 40 1991

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	US 4 254 900 A (WHEELER) * le document en entier * -----	1, 2, 4	A47D13/02
A	FR 2 700 447 A (HAOUARA) * page 1, ligne 33 - ligne 37; figures 3, 4 * -----	1, 3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47D A45C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 19 décembre 1997	Examineur VandeVondele, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03/92 (P44C02)